

Les épisodes pluvieux 2020... et leurs impacts pour les chemins au Castellard-Mélan

9 décembre 2022 : 64 mm de pluie modérée durant 14 heures, faisant suite à 30 mm de pluie ou neige 48h auparavant =>

Phénomène localement amplifié dans ce secteur de la Faysse où les prairies viennent d'être pâturées et piétinées, leur capacité d'absorption s'en trouve réduite et l'eau s'écoule comme sur une toile cirée,

Constat de non entretien et de mauvais fonctionnement des évacuations d'eau en accotement :

- alors que le phénomène est sous ses yeux, le conducteur du tracteur ne descendra pas donner un coup de soulier pour rétablir les évacuations,

- pas plus que pour rogner avec l'aide du courant et son godet à vide ou un autre godet approprié, l'amas de graves endurcit sur le radier béton en traversée du ravin des Graves. Un quart d'heure eut suffi pour rétablir l'écoulement direct du torrent sur le radier.

(lors de cet épisode de moyenne intensité : déjà 8 évacuations en accotement repérées inefficaces sur la partie basse du chemin de la Faysse et le chemin de la Combe. Il ne s'agit pas d'ouvrir un gros chantier mais de nettoyer les passages d'eau à la pioche ou à la mini-pelle.)

Dans le secteur Manent, Sufron, pas d'aggravation, les fines d'enrobage des graves superficielles avaient été lavées et entraînées lors des épisodes précédents. Un nettoyage des passages d'eau reste souhaitable comme partout. En rappel les préconisations déjà énoncées pour la montée du chemin de Manent : une rase d'eau en tête de chemin, un diamètre de buse de 600 mm et... le busage de la zone sous l'éboulis instable quand il est chargé d'eau.





En amont du hameau de Mélan, l'eau du chemin de Mounis CD17 commence en 2022 à étaler un lit de gravier sur la partie bitumée du chemin. Une eau qu'il convient de dévier aisément juste en amont de la jonction entre les parties bitumées et graves de ce chemin départemental en lacune. Le revers d'eau existe, un entretien régulier de celui-ci y suffit.



16 décembre 2022, 60 mm de pluie modérée*, secteurs touchés : vallée de Chevallet-Ravin des Graves, le Juchin Ouest, le Serre, du Castellard aux Collons :

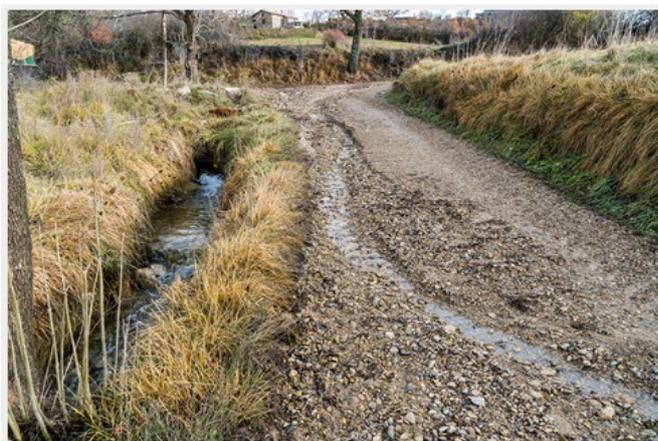
... quand les recommandations restent lettre morte >>>> des portions de chemins se transforment en ruisseaux :

- chemin de la Fayssse,*
- Départ du chemin de la Combe,*
- conséquence des embâcles en traversée de chemin du Villard entre Pécoulet et Château-Duyes*

() un épisode pluvieux dont l'intensité reste inférieure à celle de début décembre 2019, 80 mm en dix heures! et ces portions de chemins n'avaient pas subi un écoulement aussi puissant, les protections de déviation d'eau avaient fonctionné!*

Frédéric Delaye, avec réactivité, a procédé à une régularisation de surface des voies et une première amélioration des coupures d'eau.

Frédéric, conseiller municipal, a également noté la nécessité pour la commune de réparer deux trous en formation dans la descente graves-ciment de la cascade, moyennant deux brouettes de mortier. 16 décembre 2022.





Sorties d'eau non canalisées dans la zone de glissements de terrain actifs sur le chemin d'exploitation de la forêt communale ARDOUIN; 14 mai 2023, les caniveaux en accotements n'ont pas été remis en état depuis la vente de bois début 2022.



Un sujet en relation avec la stabilité de la route RD3 en amont, tel que rappelé au titre de la sécurisation de la route du col de Fontbelle, paragraphe correspondants au dernier chapitre : [les dossiers locaux](#).

Buses insuffisantes ou obturées sur le tronçon du chemin de Sisteron qui mène au ravin des Graves (Chevalet)

constat du 15 mai 2023



Un entretien salubre des chemins du Villard, de Manent, de la Fajsse et de la Combe en mai 2023 :

Opération de curage, égalisation de l'assiette, des revers d'eau efficient et compactage de la chaussée, de niveau professionnel,

Préconisation, à mon sens, pour la vacation suivante dans ce domaine, de compléments de caniveaux de Pécoulet à Château Duyes sur le chemin du Villard :

- Peu après l'entrée au chemin du Villard, au niveau des deux arbres adultes dont un ancien sur la gauche, calibrer et penser à curer des doubles caniveaux. Incidence actuelle : Trop d'infiltration de l'eau stagnante sous le revêtement de la chaussée,

- entre le vallon du Sanson et l'embranchement de Château-Duyes, ouvrir* un caniveau amont qui nécessite la création d'une traversée busée avec franchissement de la ligne téléphonique enfouie sous le chemin. Ensuite rétablir un peu d'horizontalité sur le devers de cette portion de chemin. Dévers aval dû aux sorties d'eau tout du long et à leur infiltration sous la chaussée et affaiblissement de son muret de soutènement :



- sorties d'eau sous la source de Château-Duyes : pérenniser, allonger vers l'Est et calibrer l'ébauche de caniveau qui rejoint un passage inférieur en PVC 110 mm.

(*) un investissement décalé tout au long des années 2010, compte tenu des urgences budgétaires d'abondement à l'investissement pour la rénovation du réseau d'eau notamment, ainsi que des obligations de réfection de 4 toitures, de création d'une réserve d'eau incendie sur Mélan, ...



L'épisode pluvieux du 29 juin 2023, 67 mm en 2h : pas de dégâts d'importance

Episode pluvieux du 20 mai 2024, 80 mm de 14h à 22h, particulièrement localisé au Castellard-Mélan (Désert, Maremige, Mélan, Font d'Enfret, et aval notamment)

Très gros débit des vallons des Chapus, des Collons, du Samson, de Font d'Enfret, du carrefour du Marchonnet (RD3)

Outre les portions de chemins en dur déjà exposées dans ces colonnes, **il est intéressant de relever la bonne résistance de différents secteurs de chemins et de noter ce qui a conféré cette solidité et la mise à l'abri de dégâts :**

Chemin du Villard, 2 km,

- la submersion bien étalée de deux passages busés entre Pécoulet et Château-Duyes n'a pas entraîné de dégradation à la voirie ayant fait l'objet d'un compactage récent, voirie également protégée par un caniveau en accotement récemment curé au tracto-pelle ou à la pioche pour une autre partie (aussitôt renettoyée le 22 mai 2024)

- la submersion probablement de courte durée du passage busé à l'approche du Villard n'a pas entraîné de dégradation à la voirie grâce notamment à un compactage récent. Néanmoins la submersion eût pu être évitée si l'entrée des deux passages busés avaient été propres! nettoyées alors le 21 mai 2024 jusqu'à l'automne et hiver pour les feuilles mortes, à ne pas oublier alors avant chaque annonce d'épisode pluvieux significatif !

- outre la montée en aval du chemin de Manent, le reste du linéaire de cette voie n'a pas subi de dégradations, d'une part grâce la bonne tenue du compactage récent, des revers d'eau mais aussi probablement une exposition moins forte au Sufron - Le Villard à cet épisode pluvieux du 20 mai 2024? cette bonne tenue se confirme à nouveau depuis les travaux de réhabilitations réalisés en 2014.

Chemin de Saint-Geniez entre Le Castellard et le chemin de Sisteron, non abîmé grâce au nettoyage des évacuations d'eau par Cédric peu avant cet épisode pluvieux.

Chemin de Manent, partie le long du vallon en amont du passage busé, non abîmé ou peu, le devers régulier créé en 2021 s'est avéré efficace pour éjecter vers le vallon les cumuls de ruissellement. Ne pas oublier de curer les revers d'eau quasiment remplis de graves le 20 mai 2024, et faire suivre un compactage de consolidation.

Chemin de Viérisnarde, partie haute rurale : pas de dégâts de la voie bitumée depuis 11 années déjà. A consolider sans l'oublier, l'usure du revêtement de la partie sommitale soumise à la prise de virage à 140° d'engins et attelage lourds dans un espace réduit.

Chemin de la Faysse, le passage busé du vallon des Collons, doublé en 2019 a supporté le passage du volume d'eau exceptionnel du 20 mai 2024.

Chemin de la Combe, les passages busés remplacés en 2019 et le revêtement en dur au niveau de la cascade resté fiable et inaltéré malgré le fort ruissellement du pré tout particulièrement :

- deux passages busés en un mètre pour le vallon des Collons, Ok pour absorber ce volume d'eau exceptionnel,

- busage en 80 cm du vallon d'Entrevignes : l'infrastructure n'a pas subi de dommage, une submersion non dévastatrice jusqu'au revers d'eau suivant. Si ce dernier eut été correctement calibré lors de l'entretien 2023, il n'y eut pas de submersion de dizaines de mètres d'une chaussée en parfait état préalablement

Chemin de la Combe, l'essartage du torrent de la Combe en 2021 par le syndicat ad'hoc a permis un écoulement du torrent sans embâcle ni débordement du fait de son profil, félicitations !

- un point d'attention sur une berge malencontreusement surbaissée par une intervention humaine sur une longueur de deux mètres environ suffisamment pour laisser échapper une partie du débit du torrent. Une moitié de ce volume d'eau a aussitôt rejoint le lit du torrent et une moitié a rejoint le chemin sur une partie assez courte. **La remise en état de cette infime partie de berge est un impératif, à accompagner du renforcement préventif de l'ancienne digue à proximité.**

[Le secteur Costeplane du chemin de Sisteron fait l'objet d'un dossier spécifique en cliquant ici.](#)

Aucune des préconisations énoncées en 2020-2021 en début de page n'ayant été mises en oeuvre, l'épisode pluvieux de mai 2024 met en évidence ce manquement. S'en suit une usure et la détérioration de tronçons de chemins alors en parfait état en mai 2020 !

Chemin de la Fayssse :

rappel 2022-2023 et images 2024 du dégat récurrent avec incidence négative sur le chemin de la Combe! images de la venue d'eau significative depuis le pré au-dessus de la maison de la Grange-Basse

à toutes fins utiles! encore une fois en mai 2024

Etude à mener pour canaliser cette venue d'eau en bordure du chemin, une préconisation déjà évoquée au conseiller municipal et utilisateur principal du dit-chemin,

Les lissages récurrents à la niveleuse ou au tractopelle amenuise la couche de roulement sans la protéger du ravinement suivant jusqu'à quand?

ainsi les eaux de ruissellement sont dirigées sur la chaussée entre deux bourrelets de graves qui agravent et accélèrent l'érosion + le rainurage de la couche de roulement.



Traversées du vallon de Manent (Vaulouve) :

Impact négatif sur le chemin du Villard le long du vallon, rattrapé J+1 dans l'urgence par un lissage au tractopelle avec au bilan encore une perte de matière.

Chemin de Manent : Préconisation à la hausse du redimensionnement du passage busé de 400 mm à 800 mm avec passage d'eau supérieur bétonné ou bien des buses de 1000 mm.

Idem pour la traversée du chemin du Villard sur le vallon de Manent (Vaulouve). Ce qui n'exclut pas la reconstitution des revers d'eau élimés à tort lors des entretiens récents du chemin du Villard le long du vallon. (Préconisation additionnelle suite à l'épisode du 21 mai 2024.)



Chemin de la Combe :

- Revers d'eau toujours à bétonner ou à goudronner au niveau de la jonction avec le chemin de la Fajÿsse,

- Entretenir les évacuations de trop plein du vallon, jusqu'à peut-être les formaliser en dur si nécessaire,

- Le passage busé du vallon des Chapus à redimensionner en 1000 mm avec un évacuateur* en surface bétonné, (*) préconisation additionnelle,

- A quand le curage du vallon des Chapus dans le domaine privé dont le débordement devient de plus en plus destructif en traversée anarchique du chemin,

- d'une manière générale, les revers d'eau récemment entretenus perdent de l'efficacité à l'issue de chaque entretien! inclinaison moins marquée et/ou échappatoire obstrué! de la submersion et des pertes de matières !!!

- renforcer la digue au niveau de la prise d'eau de breuvage des animaux, cela va de soi



[*Retour au début*](#)

[*Retour au chapitre Préconisations 2020 face aux épisodes pluvieux*](#)

[*Retour au chapitre Eau et environnement*](#)

[*Un patrimoine rural*](#)

[*Retour au site Haut Pays Provençal en haute vallée des Duyes,
Thématiques, Randos....*](#)
